



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

#### 1. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2230 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Il rend compte de l'évolution de la situation à Abyei ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de mon précédent rapport en date du 16 juin 2015 (S/2015/439). Il fait également le point des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

#### II. Conditions de sécurité

2. L'état général de la sécurité dans la zone d'Abyei est resté stable mais imprévisible pendant la période considérée, sans affrontements violents entre les Ngok Dinka et les Misseriya. Le Gouvernement soudanais a maintenu 120 à 150 agents de la police du pétrole dans le complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei) en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. En outre, la présence de quelques personnes supposées être des membres armés de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et de la police soudanaise a également été constatée, en violation de l'Accord susmentionné et des résolutions du Conseil. La FISNUA a continué de déployer sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits afin d'empêcher les affrontements intercommunautaires pendant la saison des pluies.

3. La transhumance s'est poursuivie dans la plupart des secteurs du nord et du centre d'Abyei, les sous-clans Awlad Omran, Awlad Kamil et Mizaqina Misseriya se déplaçant vers le nord avec leur bétail et autres biens. Il en a résulté une forte diminution du nombre de migrants Misseriya dans la zone d'Abyei. Au cours de l'exercice 2014-2015, quelque 12 980 migrants Misseriya étaient entrés dans la



zone d'Abyei. Les quelque 3 300 migrants restants se trouvent pour la plupart à proximité de Diffra.

4. La FISNUA a facilité 36 réunions du Comité mixte de sécurité avec des chefs traditionnels et communautaires de la zone d'Abyei et effectué 3 752 patrouilles de jour et de nuit, notamment des patrouilles spéciales, et mené 599 missions d'escorte. Les bases opérationnelles de compagnie sont restées déployées à Dokura et Abyei, dans le secteur central; Marial Achak, Athony, Banton, Tajalei et Agog dans le secteur sud; et Farouk, Diffra et Todach dans le secteur nord.

5. Plusieurs violations de l'Accord du 20 juin 2011 ont eu lieu au cours de la période considérée. Le 10 juin 2015, des troupes de la FISNUA patrouillant dans la zone de Mabil ont entendu des coups de feu provenant de Dare, à 4 kilomètres environ. Arrivés sur place, ils ont vu un groupe d'hommes armés, soupçonnés d'être des soldats de l'APLS, qui se sont enfuis dès qu'ils ont aperçu la patrouille. En inspectant les lieux, ils ont trouvé un Dinka mort.

6. Le 10 août, la FISNUA a reçu des informations selon lesquelles quatre hommes avaient été tués et deux blessés à Shegeg, à 70 kilomètres environ à l'est de Diffra. Une patrouille est partie vérifier ces informations et, arrivés dans la zone de Shegeg, elle a trouvé une roquette antichar PG-7, deux petits véhicules légers et un motocycle endommagé. La roquette a été emmenée provisoirement à la base opérationnelle de compagnie de la FISNUA à Diffra, et une enquête sur l'incident est en cours.

7. Le 23 août, une patrouille de la FISNUA a constaté que 20 excavatrices et quatre bouteurs effectuaient des travaux d'excavation entre Kabdud et Mekines. Trente et un membres armés de la police soudanaise étaient également sur place. Se renseignant, la FISNUA a été informée que les travaux étaient effectués sur instruction du Gouvernement soudanais afin de renforcer les défenses des installations pétrolières de Diffra et de les protéger des groupes armés. La FISNUA a demandé l'arrêt des travaux mais ceux-ci continuent. Une enquête est en cours.

8. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de localiser, d'enlever et de détruire les restes explosifs de guerre dans toute la zone d'Abyei, permettant au personnel des Nations Unies, aux acteurs humanitaires et aux membres des communautés locales de circuler librement. Il a effectué des études non techniques dans diverses localités d'Abyei, ce qui a permis de détruire une mine antichar et 12 engins non explosés. Au cours de la période considérée, 1 mine antichar, 6 obus de mortier, 2 roquettes, 1 grenade à main, 3 projectiles (divers) de type grenade, 1 moteur-fusée, 2 détonateurs de mortier et 22 chargeurs de munitions pour armes légères ont été détruits. Le Service de la lutte antimines a également terminé de construire à Dokura une installation de stockage et gestion des armes et munitions, qui comprend des installations de stockage d'armes et des déchiqueteuses d'armes.

9. En dépit du vide laissé par l'absence des institutions de maintien de l'ordre, le taux de criminalité dans la zone d'Abyei a chuté de 11 % par rapport à la période précédente : 62 actes criminels ont été signalés, contre 74 par mois en moyenne de janvier à juin 2015. Il s'agit principalement de vols, voies de fait, escroqueries et troubles à l'ordre public.

10. Le 9 juillet, la FISNUA a été informée par un marchand soudanais qu'une caravane avait été attaquée dans la région de Shegeg, à 70 kilomètres environ à l'est de Diffra. Une patrouille a été envoyée à Diffra pour enquêter sur les faits. Arrivée

sur les lieux, elle a trouvé deux tués et trois blessés. Les blessés ont reçu les premiers secours puis ont été transportés à l'hôpital local de Diffra, où ils ont reçu d'autres soins. Ils ont dit qu'ils étaient des marchands d'El Muglad, localité située à 150 kilomètres au nord de la zone d'Abyei, et qu'ils allaient à Mayom (dans l'État de l'Unité, au Soudan du Sud) vendre leurs marchandises. Atteignant la région de Shegeg, ils avaient été pris en embuscade et ont été attaqués par des assaillants inconnus qui les avaient dépouillés de leur argent et de leurs marchandises. La Mission enquête sur l'incident. L'identité des assaillants n'a pas pu être déterminée.

11. Le 22 juillet, la FISNUA a surpris sept personnes en train de siphonner du carburant d'un réservoir dans un champ pétrolier de la région de Baloom. À la vue de la patrouille, les voleurs se sont enfuis, laissant derrière eux leurs motocycles et d'autres objets. La patrouille les a poursuivis et est parvenue à en arrêter un, qu'elle a livré à la communauté de Diffra avec cinq motocycles et quatre barils vides. Le 27 juillet, la Force de réaction rapide de la FISNUA a surpris 10 intrus qui tentaient de pénétrer dans l'enceinte de son quartier général pour y commettre un vol. Ces individus ont été remis au comité de protection communautaire.

12. Actuellement, 24 policiers de la FISNUA déployés dans trois bases d'opérations à Abyei, Agok et Diffra effectuent chaque jour des patrouilles conjointes avec les militaires pour observer les conditions de sécurité et dialoguer avec la population. La composante de police de la FISNUA continue de former le personnel militaire de celle-ci au contrôle des foules et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Un nouveau concept d'opérations pour la composante de police de la FISNUA a été élaboré, insistant sur son appui au renforcement de la capacité des comités de protection communautaire que prévoit la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité, et un manuel est en préparation.

13. Au cours de la période considérée, 130 nouveaux membres du Comité de protection communautaire d'Agok (secteur sud), ont reçu de la police de la FISNUA des formations de base sur la prise de dépositions, le rôle des comités en matière de prévention de la délinquance, les patrouilles de proximité et les patrouilles mobiles dans les communautés locales, l'arrestation et la fouille des personnes, la protection des lieux de crime, les droits de l'homme en détention, la gestion des dossiers du poste et la violence sexuelle et sexiste. La formation s'est déroulée en colocalisation et par mentorat en cours d'activité en ce qui concerne les enquêtes criminelles et la gestion de l'ordre public. Les agents ont mené des campagnes de sensibilisation en matière de sécurité et de prévention de la criminalité et géré des questions de maintien de l'ordre. La police de la FISNUA a également formé 36 femmes de la zone d'Abyei à la sensibilisation concernant la violence sexuelle et sexiste, notamment l'importance de la signaler lorsqu'elle se produit. Actuellement, la FISNUA discute avec les responsables locaux de Diffra et le Gouvernement soudanais de la mise en place et de l'opérationnalisation des comités de protection communautaire.

### **III. Évolution de la situation politique**

14. La rencontre des dirigeants traditionnels prévue la dernière semaine d'avril puis la deuxième semaine de mai a finalement été reportée à la période du 20 au 23 juin à Addis-Abeba. Cependant, elle a de nouveau été annulée en raison de divergences entre responsables sud-soudanais quant à la participation de la

délégation des Ngok Dinka, pourtant approuvée par le Président Salva Kiir. Malgré l'annulation, la délégation des Misseriya est allée à Addis-Abeba pour montrer son engagement en faveur du dialogue et attendre l'arrivée de la délégation des Ngok Dinka. Des membres de la FISNUA et de l'Union africaine se sont également rendus à Addis-Abeba pour la réunion prévue.

15. À la suite de l'annulation de la rencontre des dirigeants traditionnels, le Chef de mission de la FISNUA s'est rendu à Djouba les 29 et 30 juin pour y rencontrer les dirigeants politiques influents des Ngok Dinka et de déterminer les motifs pour lesquels la délégation n'avait pu participer à la réunion d'Addis-Abeba. Au cours des discussions, certains dirigeants ont affirmé que la réunion n'avait pas été convenablement préparée et que la coordination préalable nécessaire entre les dirigeants politiques de Djouba et d'Abyei n'avait pas véritablement eu lieu.

16. Il n'a pas encore été fixé de nouvelle date pour la rencontre des dirigeants traditionnels. Cependant, les communautés Misseriya et Ngok Dinka se disent toutes deux conscientes de l'importance d'une telle rencontre, qui permettra de progresser sur la voie de la paix et de la réconciliation. La FISNUA s'emploiera à rechercher les moyens d'accélérer encore le dialogue au niveau local à la fin de la saison des pluies en vue d'une conférence de réconciliation plus vaste à une date ultérieure.

17. À la suite de l'annulation de la rencontre des dirigeants traditionnels, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réuni le 31 juillet pour examiner la situation à Abyei. Le Gouvernement soudanais a réaffirmé son attachement aux accords signés antérieurement et son engagement à coopérer avec la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le représentant du Soudan a indiqué que son pays était satisfait du Comité mixte de contrôle d'Abyei, considéré comme un mécanisme efficace, et réaffirmé l'attachement du Soudan au dialogue des chefs traditionnels. Il a toutefois souligné dans ses observations que les travaux de construction de l'aéroport d'Athony ne devaient pas continuer.

18. Le représentant du Soudan du Sud a salué l'action de la FISNUA mais a rejeté toute discussion sur des questions d'administration conjointe de l'Abyei, soutenant que lors d'une réunion au sommet tenue en novembre 2014, le Président Omar Bashir et le Président Salva Kiir étaient convenus de supprimer l'administration conjointe. Il a fait savoir au Conseil que la délégation sud-soudanaise n'avait pas participé à la rencontre des chefs traditionnels prévue en juin parce qu'elle n'avait pas été décidée en coordination avec le Gouvernement du Soudan du Sud. Il a déclaré que le rapport d'enquête sur l'assassinat du Chef suprême devait être rendu public avant toute réunion de cet ordre, et que des violences avaient encore eu lieu à Abyei en mai, et qu'une réunion immédiatement après en juin aurait été prématurée. Il a ensuite réaffirmé le droit du peuple de l'Abyei à l'autodétermination. Il a exhorté le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à prendre plus au sérieux ses responsabilités concernant l'Abyei et notamment à prendre des mesures pour accélérer la conclusion d'accords sur la proposition visant à déterminer le statut définitif d'Abyei présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine le 21 septembre 2013.

## IV. Situation humanitaire

19. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales, ont continué de fournir une aide au relèvement et une aide humanitaire à quelque 88 000 déplacés et rapatriés dans les régions du centre et du sud d'Abyei, notamment à 6 840 personnes déplacées de l'État de l'Unité (Soudan du Sud). Dans le même temps, la distribution de l'aide humanitaire et de l'aide au relèvement a été étendue à quelque 15 000 agropasteurs misseriyas vulnérables et à environ 35 000 migrants saisonniers dans les régions du nord d'Abyei dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation, de la nutrition et de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. La planification de l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin pendant la saison des pluies a été menée à terme et des rations alimentaires ont été prépositionnées dans des entrepôts. Par ailleurs, des efforts sont faits pour passer de la distribution générale de vivres à une intervention davantage axée sur le relèvement en apportant un soutien conditionnel par le biais de projets consistant à fournir des vivres pour la création d'actifs dans toute la zone d'Abyei.

20. Du fait du conflit en cours au Soudan du Sud, la zone d'Abyei devrait accueillir davantage de déplacés. Depuis début juin 2015, environ un millier de Sud-Soudanais originaires de l'État de l'Unité déplacés par le conflit ont utilisé Diffra, dans le nord d'Abyei, comme point de transit avant de rejoindre leur destination finale au Soudan. Alors que l'afflux de déplacés se poursuit, la communauté humanitaire leur a fourni une aide alimentaire et non alimentaire essentielle par l'intermédiaire d'un partenaire local présent sur le terrain au cours de leur séjour.

21. Des déplacés fuyant les violences intercommunautaires sont également arrivés de l'État de Warrap. Les affrontements intercommunautaires et les vols de bétail, depuis la signature de l'accord de réconciliation entre les Dinka Apuk et les Dinka Aguok, il y a deux mois, ont ravivé les tensions dans le comté de Gogrial de l'État de Warrap (Soudan du Sud), déclenchant des mouvements de population. Du fait de ces affrontements, environ 1 200 déplacés sont arrivés dans la zone d'Abyei, d'autres déplacements étant attendus dans les semaines à venir. Les déplacés, qui comprennent à la fois des membres des clans Aguok et Apuk, ont donné l'assurance aux autorités qu'ils entendaient vivre ensemble dans la paix. Ils ont notamment besoin, en toute urgence, de centres d'hébergement temporaire, de fournitures ménagères d'urgence, de moustiquaires, d'eau, de nourriture et de services de santé. Les acteurs humanitaires sur le terrain fournissent actuellement une aide aux déplacés à partir des stocks d'urgence dont ils disposent à Abyei.

22. L'appui aux moyens de subsistance est allé de pair avec la fourniture d'une aide alimentaire. Les activités principales menées ont consisté notamment à dispenser des stages de formation professionnelle et à fournir des intrants et du matériel agricoles. Au cours de la période considérée, 290 personnes ont été formées dans des domaines comme les bonnes pratiques agricoles, la transformation des aliments, la menuiserie, la maçonnerie et la couture. Les lauréats ont créé des commerces dans la zone d'Abyei, et au moins huit nouveaux étals du marché de la ville d'Abyei marchent avec succès. Pendant ce temps, au moins 7 200 ménages ont reçu des intrants agricoles, y compris des outils à main et différents types de semences précoces.

23. En ce qui concerne la santé et la nutrition, 19 centres de santé, dont deux hôpitaux, ont continué de fournir des services d'appui de base dans toute la zone d'Abyei. L'hôpital d'Agok a reçu environ 900 cartons de médicaments, et des médicaments sont prépositionnés dans les centres de santé publique de Mayon Ngok, d'Awal, de Rumamier et de Mijak. Par ailleurs, les agents de santé dispensent divers cours d'éducation sanitaire dans la partie méridionale de la zone d'Abyei, le but étant d'empêcher que l'épidémie de choléra que connaît Djouba touche Abyei.

24. Dans le sud d'Abyei, 340 familles vulnérables, en particulier les veuves, les handicapés et les personnes âgées, ont reçu des trousseaux d'articles non alimentaires. Parallèlement, cinq puits artésiens ont été remis en état et des lave-mains ont été installés dans 16 espaces adaptés aux enfants et quatre écoles primaires. Le manque de fonds, les inondations provoquées par des pluies torrentielles et les retards avec lesquels le Gouvernement soudanais accorde les autorisations de voyage (pour la sécurité et l'itinéraire) demeurent les principales difficultés opérationnelles auxquelles se heurte l'acheminement de l'aide humanitaire dans le nord d'Abyei.

25. La FISNUA a continué de mener des activités visant à protéger les personnes les plus vulnérables contre la violence, les actes d'exploitation et d'autres violations des droits de l'homme dans l'ensemble de la zone. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et un partenaire local gèrent 36 espaces adaptés aux besoins des enfants, 22 réseaux communautaires de protection de l'enfance, 26 réseaux de protection communautaire et un dispositif de police de proximité. Ils ont formé 40 travailleurs sociaux locaux et 60 animateurs d'espaces adaptés aux besoins des enfants dans les domaines de la recherche de proches et de la réunification des familles, de la sensibilisation au danger des mines et de la gestion des données sur la protection de l'enfance et le soutien psychosocial. Une centaine de membres des réseaux communautaires de protection de l'enfance ont reçu une formation en matière de surveillance, de signalement et de suivi de la maltraitance des enfants et de lutte contre ce phénomène.

## **V. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière**

26. Comme suite à l'évaluation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et aux recommandations présentées dans mon rapport du 16 juin 2015, le commandant de la Force a tenu des consultations avec le Gouvernement soudanais et avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en vue d'obtenir les vues des parties sur les conclusions de l'évaluation initiale et sur la voie à suivre éventuellement.

27. Le commandant de la Force s'est rendu à Khartoum le 30 juin. Les responsables soudanais ont demandé que les secteurs du Mécanisme conjoint soient intégralement mis en œuvre et indiqué que le Gouvernement soudanais souscrivait généralement aux conclusions de l'évaluation; ils ont souligné qu'il importait de rendre le Mécanisme opérationnel et qu'il fallait progresser dans le règlement du différend au sujet de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de la délimitation de la frontière. Ils ont également appelé à la reprise rapide des réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui ne s'était pas réunies depuis mai 2013. Une réunion de ce Mécanisme conjoint permettrait à la FISNUA d'examiner avec le Gouvernement soudanais les recommandations issues

de l'évaluation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

28. Le 3 août 2015, le commandant de la Force s'est entretenu avec le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, ainsi qu'avec Abdulsalami Abubakar, membre du Groupe. Il a insisté sur le fait que le Groupe devait intensifier ses efforts pour encourager les parties à lever les obstacles qui empêchent la pleine mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et à faire preuve de l'engagement politique et de l'investissement nécessaires pour progresser sur la question de la ligne de démarcation centrale et de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. À la demande des Gouvernements soudanais et sud-soudanais, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a appelé à la tenue d'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Addis-Abeba le 24 août. Toutefois, le 20 août, la réunion a été reportée à une date ultérieure à la demande du Gouvernement sud-soudanais.

29. Le commandant de la Force attend confirmation de réunions qu'il doit avoir avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense et des anciens combattants du Soudan du Sud pour discuter de manière détaillée des conclusions du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de questions diverses, notamment la voie à suivre. Des réunions ont également été sollicitées avec le Ministère soudanais des affaires étrangères.

30. Dans le même temps, le Gouvernement sud-soudanais continue de refuser les autorisations d'atterrissage à la FISNUA et au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, en violation des résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et de l'Accord sur le statut des forces signé avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais en 2012. Le 14 juillet, le déploiement d'une compagnie de protection de la force de Kadugli à Gok Machar a été suspendu, le commandant de la brigade de l'APLS dans cette zone ayant refusé de délivrer l'autorisation d'atterrissage. Le déploiement avait commencé avec un premier groupe de 19 soldats, qui sont arrivés sans encombre à Gok Machar. Le commissaire local et le commandant de la brigade avaient tous deux été informés du déploiement et du calendrier de relève par le commandant de secteur de la FISNUA une semaine plus tôt. Au cours de la période considérée, plusieurs autres missions de surveillance aérienne prévues du Mécanisme ont été annulées pour la même raison.

31. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a continué d'apporter son appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Dans le cadre de la préparation de patrouilles terrestres prévues, il a dispensé divers modules de formation sur les patrouilles terrestres intégrées aux vérificateurs nationaux du Mécanisme, aux observateurs militaires internationaux et aux éléments du Groupe de la protection de la force de la FISNUA.

32. Dans mon dernier rapport daté du 16 juin 2015 (S/2015/439), j'ai indiqué que je présenterais des résultats plus détaillés de l'évaluation du Mécanisme effectuée du 17 au 29 mai 2015. Comme suite aux conclusions préliminaires de l'évaluation, la FISNUA et le Secrétariat ont procédé à un examen plus détaillé du concept d'opérations et des procédures de fonctionnement du Mécanisme. On trouvera ci-après des aménagements que je propose d'apporter, dans le but d'accroître l'efficacité opérationnelle du Mécanisme. Il convient de noter que certaines de ces

améliorations ne devraient être entreprises que si les parties font des progrès réels et démontrent leur engagement politique à s'investir dans le Mécanisme, dans le respect des principes que j'ai énoncés dans mon dernier rapport, une telle évolution étant indispensable pour améliorer l'efficacité du Mécanisme.

33. Premièrement, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devrait, pour mener son action de vérification, disposer de meilleurs moyens pour effectuer des patrouilles aériennes. L'Organisation des Nations Unies devrait étudier l'achat d'un avion de surveillance à cette fin. Cet appareil devrait pouvoir accueillir une équipe de surveillance du Mécanisme de six personnes et être équipé d'appareils photo numériques à haute résolution capables de recueillir des images pour une analyse ultérieure. De meilleures images permettraient de déterminer s'il faut des patrouilles de vérification et d'enquête de suivi et d'éviter les désaccords qui peuvent surgir entre les parties lorsque des images du personnel et du matériel sur le terrain ne sont pas claires. En outre, les images transmises par satellite devraient être mises à profit pour renforcer les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière axées sur l'information, ce qui le doterait d'une plus grande aptitude à mener des opérations sur la base de données analytiques plutôt que de compter uniquement sur les itinéraires de patrouille aérienne. Le recours à l'imagerie satellitaire par le Mécanisme dans le passé a été extrêmement utile pour évaluer la situation sur le terrain.

34. Deuxièmement, plutôt que de mener des opérations de vérification à partir des bases d'opérations comme prévu précédemment, le contrôle devrait être effectué par avion; après quoi, des équipes de vérification et d'enquête au sol pourraient être dépêchées directement du quartier général de secteur s'il y a lieu. Il serait plus efficace, sur le plan opérationnel, d'effectuer les patrouilles de vérification et d'enquête à partir du quartier général de secteur. En outre, cela éviterait d'avoir à construire la plupart des 10 bases d'opérations prévues. Cet aménagement réduirait le coût de l'investissement pour la mission et l'obligation d'entretenir les bases d'opérations pendant la saison des pluies, lorsqu'il ne serait pas possible d'effectuer des patrouilles sur le terrain. Effectuer des patrouilles terrestres à partir des bases d'opérations, dans un terrain sans pistes et peut-être miné, serait extrêmement lent et contraire à l'intention du Mécanisme. Le coût de l'entretien ainsi épargné permettrait de réaliser une plus grande économie dans les opérations du Mécanisme, et ce en dépit de l'augmentation des dépenses afférentes à l'achat d'images satellite et d'heures de vol.

35. Troisièmement, les parties doivent mettre fin à la pratique consistant à exiger l'approbation des plans de patrouille aérienne tous les mois, ce qui est contraire au but et à l'objet des missions de surveillance et de vérification dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Plutôt, notification des patrouilles aériennes devrait être donnée aux parties 48 heures à l'avance. De même, la procédure requise pour obtenir des deux parties confirmation de l'autorisation des patrouilles terrestres 72 heures à l'avance devrait être modifiée et consister en une notification à donner 24 heures à l'avance. Ce dispositif permettrait d'avoir suffisamment de temps pour déployer une unité de protection de la Force avant les patrouilles de vérification et d'enquête qui doivent être sur le terrain pour s'acquitter de leurs tâches. Si les modifications proposées sont approuvées par les parties, les ressources au titre de la protection de la Force pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière peuvent être réduites d'une compagnie.



## VI. Déploiement de personnel et appui à la mission

36. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 338 hommes (116 observateurs militaires/officiers d'état-major et 4 222 soldats) pour un effectif autorisé de 5 326. La composante de police comptait 24 agents (19 hommes et 5 femmes) issus de six pays fournisseurs de personnel de police, pour un effectif autorisé de 50. Le nombre total de civils dans la Force s'élève à 226. Le Gouvernement soudanais a délivré 118 visas au personnel de la FISNUA; 102 visas sont toujours en attente.

37. À l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la FISNUA a prêté un soutien logistique à la rotation des compagnies de protection de la Force ainsi qu'au transfert de son quartier général et de deux compagnies (soit un total de 557 soldats) de l'Éthiopie à Kadugli, entre le 8 juin et le 3 juillet 2015. Bien que le refus opposé par le Gouvernement sud-soudanais aux demandes d'autorisation d'atterrir aura probablement un effet préjudiciable sur l'acheminement de rations des Nations Unies jusqu'aux troupes qui se trouvent à Gok Machar, le nouveau quartier général et la compagnie de protection de la FISNUA ont été déployés et établis avec succès à Kadugli. Les travaux de construction nécessaires, notamment pour les bureaux ainsi que les communications vocales et la transmission de données, ont déjà été réalisés pour la compagnie de protection de la Force au quartier général du secteur 1 de Gok Machar. Des installations sanitaires temporaires sous tente doivent être utilisées en attendant l'édification de locaux en dur; le marché relatif à ces travaux a été passé. L'héliport de Gok Machar et la route entre le bourg de Gok Machar et le camp de la FISNUA ont été achevés. Toutefois, la citerne à carburant et le point de distribution associés, bien que construits, ne sont pas encore en service.

38. Dans le secteur sud, la FISNUA a achevé la rotation de 969 soldats en vue de leur déploiement de cinq camps de saison sèche – Khariet, Alal, Noong, Dungop et Agany Toak – vers les camps de saison humide. La transformation du camp de saison sèche de Marial Achak en camp de saison humide pouvant accueillir 57 soldats a été menée à bien.

39. Pendant ce temps, les travaux demeurent en suspens à l'aéroport d'Athony, du fait que le Gouvernement soudanais s'oppose à leur poursuite.

## VII. Aspects financiers

40. Par sa résolution 69/294 du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 268,3 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 25 août 2015, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 83,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 4 404,2 millions de dollars. Les dépenses au titre des contingents et du matériel appartenant au Gouvernement contributeur lui ont été remboursées pour les périodes courant respectivement jusqu'au 31 mai 2015 et jusqu'au 31 mars 2015, conformément au calendrier de règlement trimestriel.

## VIII. Observations et recommandations

41. Les zones frontalières entre le Soudan et le Soudan du Sud ont été le théâtre de tensions croissantes ces derniers mois, les deux pays s'accusant réciproquement de soutenir, parrainer et accueillir les mouvements rebelles de l'autre. Compte tenu des conflits internes qui font rage au Soudan et au Soudan du Sud, les deux gouvernements n'ont accordé qu'une attention limitée au rétablissement de leur dialogue sur la gestion d'Abyei et à la mise en œuvre des arrangements auxquels ils étaient parvenus en ce qui concerne la sécurité aux frontières. Le règlement du différend relatif au statut définitif d'Abyei et l'application de l'accord du 20 juin 2011 et des accords de septembre 2012 sur la sécurité aux frontières conservent toutefois un caractère crucial au regard de la consolidation de la paix et de la stabilité entre les deux pays. J'espère que l'unité régionale affichée ces dernières semaines quant à la fin des négociations menées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement au sujet du Soudan du Sud et la signature, par Riek Machar, les anciens détenus et le Président Kiir, de l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, les 17 et 26 août 2015, respectivement, auront également une incidence positive sur les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et conduiront à la reprise de la collaboration entre les deux États. La FISNUA, en partenariat avec mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, continuera d'encourager et d'appuyer des relations stables et pacifiques entre les deux pays et maintiendra ses échanges avec les deux gouvernements dans le but de favoriser des progrès sur les questions bilatérales qui restent à régler.

42. Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais doivent faire davantage pour respecter et mettre en œuvre l'Accord d'Abyei du 20 juin 2011. Les deux pays persistent à violer l'Accord et les résolutions connexes du Conseil de sécurité par la présence de leur personnel armé dans la zone. Le Soudan maintient entre 120 et 150 agents armés de la police du pétrole autour du complexe pétrolier de Diffra, et la FISNUA ne cesse de recenser des incursions d'individus armés soupçonnés d'appartenir à l'APLS dans le sud de la zone d'Abyei. Il est impératif que les deux parties à l'Accord du 20 juin 2011 respectent l'instrument, les résolutions connexes du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution adoptée à la neuvième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei tenue le 30 mars 2015, où il est réaffirmé que la région d'Abyei doit devenir une zone exempte d'armements.

43. Avec la prorogation, le 14 juillet, du mandat de la FISNUA pour cinq mois supplémentaires (voir la résolution S/2230/2015 du Conseil de sécurité), j'estime que la mission sera en mesure de s'appuyer sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent, à savoir notamment l'intensification de la coopération et du dialogue avec les communautés ngok dinka et misseriya, en collaboration étroite avec l'Union africaine, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, le Comité mixte de contrôle d'Abyei et d'autres parties intéressées, pour contribuer à l'application des accords internationaux concernant Abyei.

44. Rien ne saurait remplacer le dialogue. Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais doivent autoriser les chefs traditionnels à se rencontrer pour aborder leurs griefs en face-à-face, et veiller à ce que le Comité mixte de contrôle d'Abyei se réunisse régulièrement afin d'œuvrer à l'application intégrale de l'Accord d'Abyei du 20 juin 2011. Je continue d'exhorter les deux parties à faire tout leur possible pour que la zone d'Abyei soit démilitarisée et devienne exempte de tout armement.

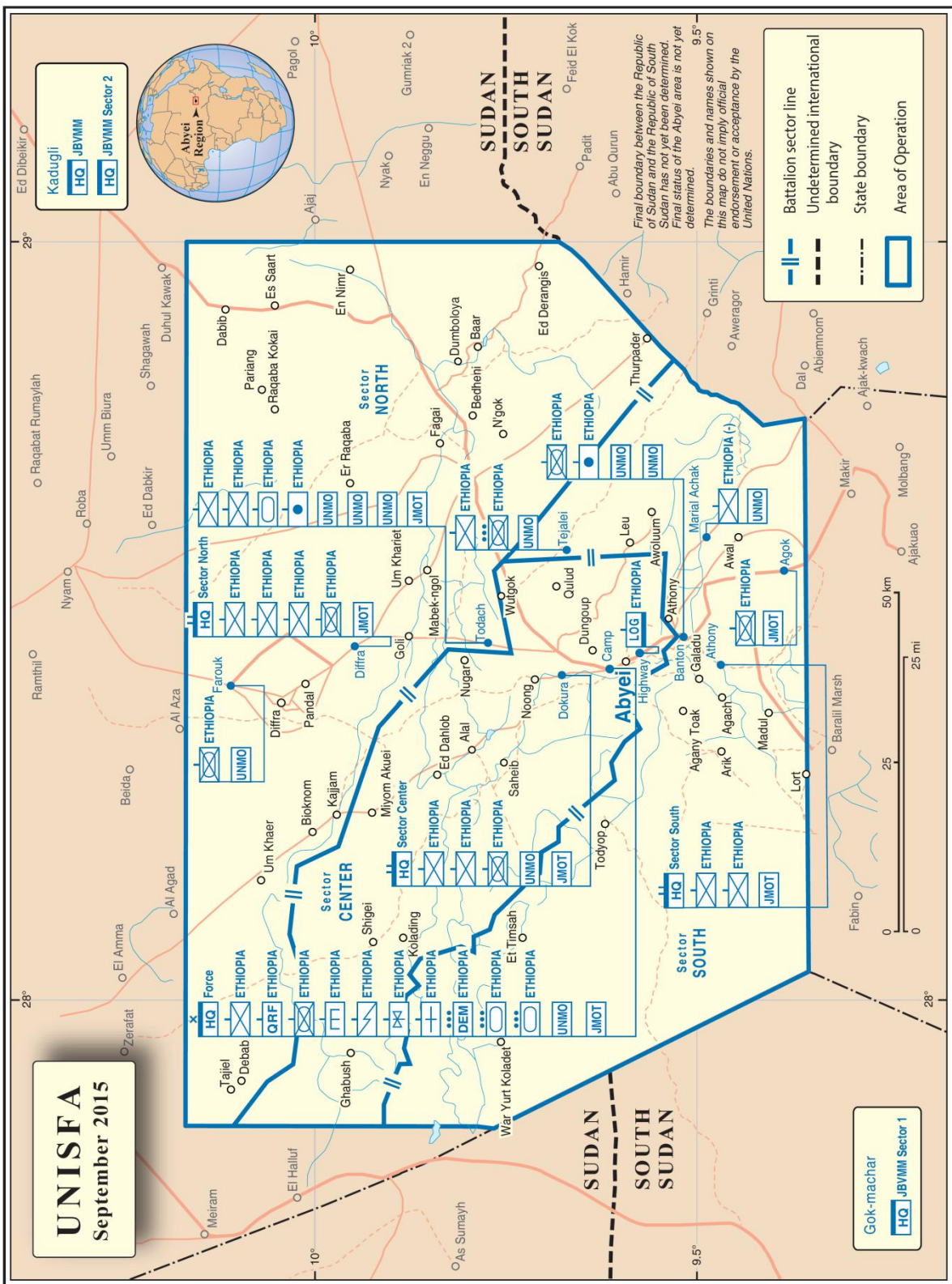
J'engage également le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à accentuer les efforts qu'il déploie en vue de collaborer avec les parties, en liaison avec la FISNUA, de manière à susciter l'élan nécessaire pour aller de l'avant. Les conflits en cours au Soudan et au Soudan du Sud compromettent toujours plus avant la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, comme le montre l'afflux de personnes déplacées dans la région. La Force continuera de suivre les mouvements de personnes déplacées, d'assurer la sécurité dans la zone d'Abyei et de travailler en lien étroit avec les divers acteurs humanitaires et autres pour porter assistance aux plus vulnérables.

45. Le personnel du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière voit sa liberté de mouvement fréquemment bafouée par des fonctionnaires du Gouvernement sud-soudanais pour ce qui a trait aux activités qui lui incombent dans la région de Gok Machar. Cela pose la question de l'attachement du Gouvernement sud-soudanais à la mise en œuvre du Mécanisme. Dans sa dernière résolution sur la question du Soudan et du Soudan du Sud, la résolution 2230 (2015) datée du 14 juillet, le Conseil de sécurité a conditionné la poursuite de l'investissement dans les effectifs du Mécanisme à la satisfaction d'un ensemble d'exigences, notamment celle qui consiste à ce que le personnel du Mécanisme et les autres agents concernés puissent se déplacer en toute liberté. Je prie instamment le Gouvernement sud-soudanais d'accorder immédiatement une liberté de mouvement totale aux vols de la FISNUA. Je l'exhorte également à rencontrer les représentants de la Force dans les meilleurs délais pour examiner l'évaluation et les propositions du Mécanisme.

46. Il est décevant que la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité prévue le 24 août ait été reportée. La FISNUA se tient prête à participer à la réunion lorsqu'une nouvelle date aura été fixée et à présenter, comme demandé, son évaluation de l'état de mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. J'appelle instamment les parties à convoquer de nouveau, dès que possible, une nouvelle réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à s'accorder sur l'emplacement exact de la ligne de démarcation centrale de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La Force est disposée à présenter officiellement aux parties les résultats de l'évaluation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à sa prochaine réunion.

47. Comme je n'ai eu de cesse de le faire, je continue de prier les autorités soudanaises à Khartoum de fournir un appui renforcé à la FISNUA. Cet appui doit notamment consister à lui délivrer des visas en temps utile et à lui accorder les permis nécessaires pour achever les travaux de construction au niveau de la bande d'atterrissage à Athony.

48. Enfin, je tiens à dire ma gratitude et mon appréciation au chef de mission, Haile Tilahun Gebremariam, et au commandant de la Force, le général de division Birhanu Jula Gelalcha, pour leur diligence et leur engagement dans la quête de paix et de stabilité dans la zone d'Abyei. Je tiens aussi à remercier mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et l'ancien Président de l'Afrique du Sud et Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, ainsi que la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, pour leur action soutenue, leur appui et la diligence dont ils font preuve en faveur dans la paix dans la zone d'Abyei.



Map No. 4467 Rev. 28 UNITED NATIONS September 2015 (Colour)